



Amtsblattportal
Portail des feuilles officielles
Portale dei fogli ufficiali
Official Gazettes Portal

Lots Navizence

17.05.2023

Construction, territoire, énergie et transports.....2

Construction, territoire, énergie et transports

Mise en consultation publique des plans

Mise en consultation publique des plans – Projet d'exécution relatif à l'aménagement de la Navisence dans les secteurs de Zinal (km 19.5) à Mission (km 13.0) et de Mission (km 11.0) à Vissoie (km 9.0) avec demandes d'autorisation de défrichement, d'intervention technique dans les eaux piscicoles, et détermination complémentaire de son espace réservé aux eaux (ERE), Anniviers

Titre de la mise à enquête des plans

Projet d'exécution relatif à l'aménagement de la Navisence dans les secteurs de Zinal (km 19.5) à Mission (km 13.0) et de Mission (km 11.0) à Vissoie (km 9.0) avec demandes d'autorisation de défrichement, d'intervention technique dans les eaux piscicoles, et détermination complémentaire de son espace réservé aux eaux (ERE)

Description du projet

En accord avec le Service des Dangers Naturels, l'administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique et pour une durée de trente jours le projet suivant, établi par le Groupement HydroNavisence (bureau pilote : Gruner Stucky SA), sis sur la commune d'Anniviers :

Le projet d'exécution relatif à l'aménagement de la Navisence sur le lot 3

Conformément à l'article 33 de la loi cantonale sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau du 10 juin 2022

La demande d'autorisation de défrichement

En application de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991 (LFo), de la loi cantonale sur les forêts du 14 septembre 2011 (LcFDN) et de l'article 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 30 janvier 2013

Requérants : l'administration communale d'Anniviers

Auteur du dossier : Grenat Sàrl, 1955 Chamossion

Situation : diverses surfaces selon plans mis à l'enquête

But du défrichement : aménagement de la Navisence pour la protection contre les crues

Surface à défricher (temporaire) : 702m²

Surface à défricher (définitif) : 114m²

Coordonnées centrales : 2'612'700 – 1'113'600

La demande d'autorisation pour intervention technique dans les eaux piscicoles

En application de l'article 8 de la loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991 (LFSP) et de l'article 60 de la loi cantonale sur la pêche du 15 novembre 1996 (LcSP)

4) Le projet de détermination complémentaire de l'espace réservé aux eaux superficielles de la Navisence

Conformément à l'article 36a de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (LEaux), des articles 41a ss de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux) et de l'article 14 de la loi cantonale sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau du 10 juin 2022

Moyen de droit / Consultation

Les dossiers peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelèts 6 à Vissoie.

Les oppositions et remarques éventuelles à l'encontre de ces trois projets et à l'encontre des diverses autres demandes d'autorisation décrites plus haut doivent être dûment motivées et adressées en deux exemplaires (et en cas d'opposition aux deux projets, le contenu de l'opposition sera séparé selon les deux thèmes) par écrit à l'administration communale d'Anniviers dans les trente jours à compter de la présente publication au Bulletin Officiel.

Point de contact

Commune d'Anniviers
Case postale 46
3961 Vissoie

Délai

Expiration du délai: 21.06.2023

Mise en consultation publique des plans – Projet d'exécution relatif à l'aménagement de la Navisence dans les secteurs de la Pisciculture – Verrou de Pinsec – Step, avec demandes d'autorisation de défrichement, d'intervention technique dans les eaux piscicoles et de détermination complémentaire de son espace réservé aux eaux (ERE), Anniviers

Titre de la mise à enquête des plans

Projet d'exécution relatif à l'aménagement de la Navisence dans les secteurs de la Pisciculture – Verrou de Pinsec – Step, avec demandes d'autorisation de défrichement, d'intervention technique dans les eaux piscicoles et de détermination complémentaire de son espace réservé aux eaux (ERE)

Description du projet

En accord avec le Service cantonal des dangers naturels, l'administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique et pour une durée de trente jours le projet suivant, établi par le Groupement BICE (bureau pilote : IDEALP SA), sis sur la commune d'Anniviers :

Demande d'approbation des plans d'aménagement de cours d'eau :

Conformément à l'article 33 de la loi cantonale sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau du 10 juin 2022, le projet « Crues de la Navisence : Mesures de protection contre les crues et d'aménagement du cours d'eau – Lot 2 Pisciculture - Verrou de Pinsec - STEP » sur le territoire de la commune d'Anniviers est soumis à l'enquête publique.

Demande d'autorisation de défrichement :

Est également mise à l'enquête publique, en application de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991, de la loi cantonale sur les forêts du 14 septembre 2011 et de l'article 8

de l'ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 30 janvier 2013, la demande d'autorisation de défrichement suivante :

Requérante : Administration communale d'Anniviers

Auteur du dossier : PATRICK EPINEY Ingénieurs Sàrl, 3961 Vissoie

Lieu-dit : parcelles n° 878, 882, 2464, 2854, 3124, 3781, au lieu-dit Vissoie.

But du défrichement : Crues de la Navisence : Mesures de protection contre les crues et d'aménagement du cours d'eau : Lot 2 – Pisciculture - Verrou de Pinsec - STEP

Surface de défrichement définitif : 255 m²

Surface de défrichement temporaire : 2'537 m²

Surfaces de compensation : 3'033 m² (temporaire : 2'537 m² / définitif : 496 m²)

Demande d'autorisation pour intervention technique dans les eaux piscicoles :

En application de l'article 8 de la loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991 et de la loi cantonale sur la pêche du 15 novembre 1996, est également soumise à l'enquête publique la demande d'autorisation pour intervention technique dans les eaux piscicoles.

Demande d'approbation de l'espace réservé aux eaux superficielles de la Navisence entre Vissoie (km 9.0) – STEP (km 4.9)

En accord avec le Service cantonal des dangers naturels, l'administration communale d'Anniviers soumet également à l'enquête publique, conformément à l'article 36a de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991, des articles 41a ss de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 et de l'article 14 de la loi cantonale sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau du 10 juin 2022, le projet d'espace réservé aux eaux superficielles de la Navisence à Mission.

Moyen de droit / Consultation

Les dossiers peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelèts 6 à Vissoie.

Les oppositions et remarques éventuelles à l'encontre de ces trois projets et à l'encontre des diverses autres demandes d'autorisation décrites plus haut doivent être dûment motivées et adressées en deux exemplaires (et en cas d'opposition aux deux projets, le contenu de l'opposition sera séparé selon les deux thèmes) par écrit à l'administration communale d'Anniviers dans les trente jours à compter de la présente publication au Bulletin Officiel.

Point de contact

Commune d'Anniviers
Case postale 46
3961 Vissoie

Délai

Expiration du délai: 21.06.2023

Mise en consultation publique des plans – Projet d'exécution relatif à l'aménagement de la Navisence dans le secteur de Mission avec demande d'autorisation de défrichement, intervention technique dans les eaux piscicoles, modification des itinéraires de mobilité et de loisirs et demande d'approbation des plans routiers et détermination complémentaire de son espace réservé aux eaux (ERE), Anniviers

Titre de la mise à enquête des plans

Projet d'exécution relatif à l'aménagement de la Navisence dans le secteur de Mission avec demande d'autorisation de défrichement, intervention technique dans les eaux piscicoles, modification des itinéraires de mobilité et de loisirs et demande d'approbation des plans routiers et détermination complémentaire de son espace réservé aux eaux (ERE)

Description du projet

En accord avec le Service cantonal des dangers naturels, l'administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique et pour une durée de trente jours le projet suivant, établi par le Groupement Fario (bureau pilote : SD Ingénierie SA), sis sur la commune d'Anniviers :

Demande d'approbation des plans d'aménagement de cours d'eau :

Conformément à l'article 33 de la loi cantonale sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau du 10 juin 2022, le projet « Crues de la Navisence : Mesures de protection contre les crues et d'aménagement du cours d'eau : Lot 1 - Mission » sur le territoire de la commune d'Anniviers est soumis à l'enquête publique.

Demande d'autorisation de défrichement :

Est également mise à l'enquête publique, en application de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991, de la loi cantonale sur les forêts du 14 septembre 2011 et de l'article 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 30 janvier 2013, la demande d'autorisation de défrichement suivante :

Requérante : Administration communale d'Anniviers

Auteur du dossier : Bureau d'ingénieur Joël Bochatay Sàrl, 1890 St-Maurice

Lieu-dit : parcelles n° 1518, 1519, 1537, 1538, 1541, 1543, 1879, 1884, 1885, 2053, 2054, 2233, 2234 au lieu-dit Ayer.

But du défrichement : Crues de la Navisence : Mesures de protection contre les crues et d'aménagement du cours d'eau : Lot 1 - Mission

Surface de défrichement définitif : 2'938 m²

Surface de défrichement temporaire : 1'554 m²

Surfaces de compensation : 1'123m²

Demande d'autorisation pour intervention technique dans les eaux piscicoles :

En application de l'article 8 de la loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991 et de la loi cantonale sur la pêche du 15 novembre 1996, est également soumise à l'enquête publique la

demande d'autorisation pour intervention technique dans les eaux piscicoles.

Modification des itinéraires de mobilité et de loisirs (LIML) :

Conformément à la loi sur les itinéraires de mobilité et de loisirs (LIML), est également soumis à l'enquête publique le projet de modification de l'itinéraire n° 337 de randonnée pédestre ainsi que de l'itinéraire n° 151 de pistes pour VTT.

Demande d'approbation de l'espace réservé aux eaux superficielles de la Navisence à Mission :

En accord avec le Service cantonal des dangers naturels, l'administration communale d'Anniviers soumet également à l'enquête publique, conformément à l'article 36a de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991, des articles 41a ss de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 et de l'article 14 de la loi cantonale sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau du 10 juin 2022, le projet d'espace réservé aux eaux superficielles de la Navisence à Mission.

Demande d'approbation des plans routiers :

L'administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique le réaménagement de la liaison routière entre St-Jean et Mission sur le tronçon allant de la partie aval de la Route du Moulin (rive droite) au camping du Pont d'Anniviers (rive gauche). Le projet prévoit la réalisation d'un nouveau tracé routier et la construction d'un nouveau pont sur la Navisence.

Moyen de droit / Consultation

Les dossiers peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelèts 6 à Vissoie.

Les oppositions et remarques éventuelles à l'encontre de ces trois projets et à l'encontre des diverses autres demandes d'autorisation décrites plus haut doivent être dûment motivées et adressées en deux exemplaires (et en cas d'opposition aux deux projets, le contenu de l'opposition sera séparé selon les deux thèmes) par écrit à l'administration communale d'Anniviers dans les trente jours à compter de la présente publication au Bulletin Officiel.

Point de contact

Commune d'Anniviers
Case postale 46
3961 Vissoie

Délai

Expiration du délai: 21.06.2023